

DECRET N°2009-430 DU 17 AOUT 2009

Portant nomination de deux (02) Conseillers du Chef d'Etat-Major Général, du Chef de Cabinet du Chef d'Etat-Major Général et des Sous-chefs de l'Etat-Major Général.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale.
- Vu** le décret n° 2008-630 du 22 octobre 2008 portant organisation générale des Forces Armées Béninoises et attributions des autorités militaires relevant de l'Etat-Major Général ;
- Vu** l'arrêté N° 0323/MDN/DC/SG/DRH/SA du 27 janvier 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises ;

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel *CHABI Soulémane* est nommé Conseiller à la Sécurité et aux Affaires Juridiques du Chef d'Etat-Major Général.

Article 2 : Le Colonel DJOHOUN Kokou André Cyriaque est nommé Conseiller aux Opérations du Chef d'Etat-Major Général.

Article 3 : Le Colonel *HOUNGBEDJI Ogbédohoun Gervais* est nommé Chef de Cabinet du Chef d'Etat-Major Général.

Article 4 : Le Colonel *GOMINA SEIDOU Fousséni* est nommé Sous-chef "Opérations" Inter-armées de l'Etat-Major Général.

Article 5 : Le Colonel *FAGLA Florent* est nommé Sous-chef "Emploi et Entraînement" de l'Etat-Major Général.

Article 6 : Le Colonel *DJIGLA Toï Cassien* est nommé Sous-chef "Logistique" de l'Etat-Major Général.

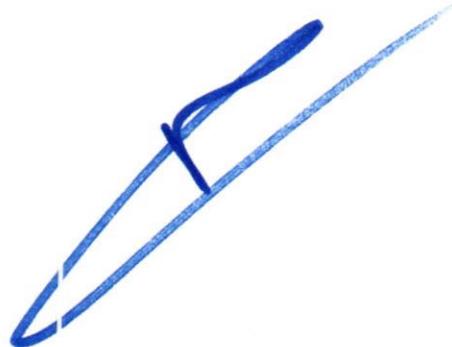
Article 7 : Le Colonel *DOSSOU-YOVO Anani Symphorien* est nommé Sous-chef "Stratégie et Relations internationales" de l'Etat-Major Général.

Article 8 : Les nominations ci-dessus prononcées donnent droit aux avantages et émoluments conformément aux textes en vigueur, notamment ceux définis par le décret n° 2008-630 du 22 octobre 2008 susvisé.

Article 9 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter des dates respectives de leur prise de service et sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 AOUT 2009

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale



Issifou KOGUI N'DOURO.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; M/DN 4 ; MEF 4 ; AUTRES
MINISTERES 28 ; SGG 4 ; EMG 2 ; CAB/MIL/PR 2 ; DGB-CF-DGTCP-DG D 4 ; GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 ;
DGGN-EMAT-EMFA-EMFN 8 ; DSSA-DSIA-DOPA-DMA-DGPD-DRM-DE(S)-DTI 8 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UP-
FDSP 2 ; INTERESSES 7 ; JO 1.